

C'est d'un changement de politique dont nous avons besoin !

Les résultats aux dernières élections municipales ont été un cinquant désaveu de la politique économique gouvernementale.

Si les Français ont, en 2012, voté pour un changement de majorité, ce n'était pas seulement pour changer les têtes de l'exécutif mais surtout pour un changement politique.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la politique économique actuelle est loin de répondre à leurs attentes.

Loi ANI, pacte de responsabilité, politique d'austérité, etc..., apparaissent comme autant de cadeaux fait au MEDEF sans que les améliorations en terme d'emploi ne soient palpables.

Au contraire, cette politique accroît les inégalités et entraîne le désespoir favorisant la montée de l'extrême droite.

Dans l'Éducation, secteur que le Gouvernement prétend prioritaire, il est devenu manifeste que l'investissement éducatif n'est pas à la hauteur des ambitions proclamées ni des besoins du Service public d'Éducation :

- Les créations d'emplois pour la rentrée 2014 sont insuffisantes pour empêcher de nouvelles dégradations des conditions d'études des élèves et de travail des personnels.

Elles ne permettront pas non plus de commencer à résorber la crise de remplacement qui va donc encore s'aggraver.

- La gestion de la pénurie restera la norme dans les établissements et les collègues auront à subir une nouvelle inflation des HS (*voir p 2*)

Le gouvernement poursuit également la politique précédente avec les mêmes méthodes managériales de gestion des personnels (*voir p 3*) et de pilotage du système éducatif (LPC, socle commun, évaluation par compétences, etc...).

De plus, faute de pré-recrutements et de revalorisation de nos métiers et de nos carrières, la crise de recrutement continue de s'accroître dans le second degré où elle atteint un niveau inégalé, pesant à la fois sur les conditions d'études des jeunes et sur les conditions de travail des personnels.

Le SNES, avec la FSU, va s'inscrire dans un front contre l'austérité et s'adresse dès aujourd'hui au nouveau ministre pour obtenir des engagements sur la politique à venir dans l'Éducation et restera très vigilant sur les décrets d'applications des nouveaux décrets statutaires qui devront être strictement encadrés (*voir p 4*).

Elections internes au SNES

Cette année, le SNES renouvelle ses instances nationales, académiques et départementales.

Période de vote :
Du 05 au 28 mai

Pensez à voter !

Edito

Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : Rentrée 2014, brèves.

Page 3 : Echos des établissements

Page 4 : Décrets statutaires



Pour nous contacter :

snes89@di.jon.snes.edu

SNES-FSU 89,
58 rue du 89ème RI
89 100 SENS

06 52 82 17 54

Quelle rentrée 2014 ?

Des postes en moins, des heures sup en plus ...

Avec 13 postes en moins (collèges et lycées) à la rentrée prochaine et les heures supplémentaires à nouveau à la hausse, ce n'est sûrement pas dans ces conditions que l'on pourra faire progresser les résultats de notre département.

Prenons l'exemple des collèges.

A l'heure où la maîtrise de la langue française est, à juste titre, présentée comme primordiale, ce ne seront pas moins de 6 postes de lettres qu'il est prévu de supprimer à la rentrée prochaine. Alors que la maîtrise d'une langue vivante est devenue de plus en plus indispensable pour la vie professionnelle future, ce seront 3 postes d'anglais qui vont disparaître.

Les postes avec compléments de service à donner seront en augmentation. Le morcellement des postes, on le sait bien, ne contribue pas à une bonne implication des collègues dans leur établissement et ne favorise pas la mise en place de projets fédérateurs pour les élèves.

La baisse des effectifs prévue dans notre département en collège aurait dû être l'occasion d'utiliser les ressources existantes afin de mettre en place des dispositifs d'aide efficaces pour les élèves. Ce ne sera pas le cas ... Mais l'on continuera de montrer le collègue du doigt et de le considérer comme le principal responsable de l'échec scolaire (la dernière attaque en date émanant du think tank Terra Nova).

Et la pression sur les heures supplémentaires continuera elle aussi. Là encore, est-ce pour le bien des élèves qu'on incite des collègues de lettres à prendre 5 classes en collège ?

Nous retombons donc dans une logique que nous avons dénoncée pendant des années et que nous croyions avoir dépassée depuis mai 2012 ... Il ne s'agit pas de déclarer que l'Education est une priorité, cela doit se traduire dans les faits sur le terrain.

Evolution des postes dans notre département à la rentrée prochaine

Après la tenue des différentes instances officielles (CTSD pour les collèges et CTA pour les lycées), les créations et suppressions de postes sont décidées pour la rentrée prochaine.

En **collège**, nos craintes se sont confirmées après les dotations de janvier. Le bilan va être lourd pour notre département : **3 créations pour 17 suppressions**. 14 postes en moins à la rentrée prochaine ! Heureusement que notre département a reçu une dotation supplémentaire !

En **lycée**, le bilan est loin d'être exceptionnel : **19 créations pour 18 suppressions**. Contrairement aux collèges, les effectifs en lycée seront en hausse à la rentrée prochaine : environ 200 élèves en plus sont attendus. Et malgré cette hausse, il n'y aura donc qu'un **solde de 1 poste**.

Au final, la rentrée prochaine ne verra pas les conditions d'encadrement des élèves s'améliorer, les postes partagés seront en augmentation et la pression des heures supplémentaires sur les collègues sera plus grande.

Dans chacune de ces 2 instances, **vos élus SNES-FSU ont donc voté contre les propositions de l'administration**. Ils regrettent que ce n'ait pas été le cas pour tous les élus des autres organisations syndicales ce qui aurait obligé l'administration à faire d'autres propositions et donc atténuer les dégradations qui vont se produire à la rentrée prochaine.

L'évolution des postes en détail sur notre site :
<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4565>

Vite dit !

Que faire en cas d'agression ou d'insulte ?

Ce genre de situation a tendance à se banaliser et souvent la réaction de notre administration n'est pas à la hauteur de nos attentes. Nous vous proposons un protocole à suivre pour la susciter :

- Faire un rapport à la vie scolaire et au chef d'établissement.
- En parler aux collègues, ne pas rester seul(e).
- Alerter le S1, secrétariat Snes de l'établissement.
- Réunir l'équipe pédagogique et le CPE.
- Déposer plainte au commissariat ou à la gendarmerie ou au Procureur de la République.
- Déclarer l'incident en accident de travail.
- Faire noter par le médecin sur le document d'accident de travail que les troubles constatés physiques ou psychologiques sont liés au travail.
- Contacter sa mutuelle autonome.
- Si nécessaire demander la protection juridique au Rectorat via le chef d'établissement :
<https://portail-pia.ac-dijon.fr/envole/portal/mypage.php#tab/38460>
- Si rien n'est fait rapidement par l'administration, faire un signalement dans le registre RSST :
https://extranet.ac-dijon.fr/sst/PSST/PSST_000.php voire dans le DUER.
- Contacter le S2 secrétariat départemental du Snes.
- Contacter le secrétaire ou tout membre FSU du CHSCT Départemental.

ENT : prudence de mise !

En l'espace de quelques semaines, nous avons appris le piratage par des élèves de 2 ENT dans notre académie dont le lycée Fourier.

Le SNES va s'adresser au Recteur et à la CNIL pour demander une meilleure sécurisation des données.

En tout état de cause, soyons vigilants avec ces outils (attention à nos codes) et à ce qu'on y met en ligne. Les problèmes de droits d'auteur par exemple n'ont toujours pas été réglés.

Echos des établissements

Toucy sans souci ?

Comme dans de nombreux établissements, les cas d'incivilités, d'irrespect, de refus de travail... ne cessent de croître. Ces comportements sont le reflet d'une société de plus en plus clivée et individualiste, mais aussi sont dus à un sentiment d'impunité : les rapports se multiplient sans que l'administration ne leur donne une suite efficace, surtout, il ne faut pas faire de vagues ! N'oublions pas non plus le rôle néfaste qu'a joué la réforme des lycées ni les politiques éducatives menées.

Alors, jusqu'à quand faudra-t-il supporter ces quelques élèves, car c'est le fait d'une minorité, et l'immobilisme de notre hiérarchie ?

Nous avons la chance d'enseigner dans un petit établissement, de nous voir quotidiennement et donc de partager nos expériences et aussi les atteintes que nous subissons. C'est pourquoi nous avons unanimement demandé à ce que se tienne une assemblée générale, sur le temps de travail, réunissant tous les membres de la communauté, enseignants ou non, afin de mener une réflexion et d'apporter des solutions concrètes à ces dérives.

Nous avons dû menacer de faire grève pour obtenir la banalisation d'une demi-journée, et nous l'avons eue ! Première victoire !

De cette AG se sont dégagés plusieurs axes, dont la demande officielle de conseils de discipline, mais aussi des propositions plus préventives et la nécessité d'une autorité plus ferme vis-à-vis des comportements inadaptés voire dangereux. Surtout, ce qui est ressorti c'est qu'il fallait que nous soyons tous solidaires et que nous nous épaulions lorsque nous rencontrons des problèmes, que ce soit dans les cours ou dans l'enceinte de l'établissement.

Notre démarche ne s'arrêtera pas à cette AG, la discussion et la réflexion se poursuivent.

Peut-être notre démarche semblera-t-elle ingénue, voire utopiste. Peut-être... Mais nous avons le ferme espoir qu'ensemble, nous pouvons améliorer le quotidien de la communauté que représente notre établissement !

Emmanuelle Chapon

Collège Prévert de Migennes : attitude insupportable du chef d'établissement

L'attitude du chef d'établissement étant de plus en plus insupportable, après plusieurs AG, heures d'info syndicales et rencontres infructueuses avec le Principal, les collègues ont décidé de rencontrer la DASEN. Celle-ci était accompagnée de l'IPR Vie Scolaire.

Les collègues ont ainsi pu exprimer leur difficile vécu (de fortes ressemblances à ce que les collègues d'Ancy le Franc avaient subi avec le même chef d'établissement ...) et sentir une écoute.

Un audit, à la demande du Recteur, s'est déroulé jeudi. L'IPR vie scolaire ainsi qu'un chef d'établissement ont écouté les différentes parties. Près de 40 collègues ont voulu témoigner. Ils attendent maintenant le résultat de cet audit.

Le SNES évoquera également la situation dans cet établissement dans une audience prochaine avec le nouveau Recteur.

Climat très tendu à Pont-sur-Yonne

Au collège de Pont sur Yonne, les violences verbales, outrages de la part de certains élèves sont devenus quotidiens et les collègues craquent. La vie scolaire débordée, en sous-effectif, est aussi privée de son CPE stagiaire en formation chaque mardi.

Face à la forte dégradation du climat scolaire, 9 conseils de discipline ont été convoqués depuis le début de l'année, 7 se soldant par des exclusions définitives. Suite à une énième agression verbale, les collègues décident de débrayer une heure. mardi 01 avril.

Ils apprennent le lendemain, aux deux tiers de l'année, que l'adjointe quitte le navire, nommée au lycée de Sens, échangeant son poste avec son homologue du lycée.

Comme si cela ne suffisait pas, dans ce contexte tendu, on leur annonce l'implantation possible de 5 stagiaires à la prochaine rentrée.

Une audience associant enseignants et parents est demandée à la DASEN et au Recteur.

Décrets statutaires : où en est-on ?

Après des semaines de négociations avec les organisations syndicales, le projet de décrets modifiant nos statuts a été présenté lors du CT ministériel du 27 mars.

Le projet a nettement évolué par rapport aux premières versions et le SNES-FSU a pesé au maximum afin d'améliorer le texte.

Les fiches et le projet de décrets ne sont pas – et de loin ! - les revendications que porte le SNES-FSU en termes de réduction des maxima de service mais ce texte repousse une partie des attaques multiples qui se développaient ces dernières années.

Alors que ces dernières années, des attaques contre les décrets statutaires se sont multipliées, le nouveau décret doit permettre de mettre fin à une période de dérives et de fragilisation des collègues face aux administrations locales et rectorales.

Afin de rassurer chacun, et malgré le bruit que font courir certaines organisations syndicales - FO par exemple, **il n'y a pas d'annualisation prévue de nos services.**

Alors que dans tous les secteurs, l'annualisation et la déréglementation se généralisent, par son action et sa représentativité, contre l'avis de certains (par exemple le SNPDEN UNSA), le SNES-FSU a obtenu que nos statuts soient toujours définis par maxima de service hebdomadaire.

Article 2 : les enseignants [...] sont tenus d'assurer un service d'enseignement dont les maxima hebdomadaires sont les suivants : ...

Compte-tenu des avancées de ce texte, le SNES et la FSU ont décidé de ne pas voter contre ce projet de décret. Mais le texte comportant également des insuffisances, il n'était pas possible de voter pour ce projet. C'est donc un vote en abstention qu'a émis la FSU.

Le SNES-FSU sera très vigilant sur les décrets d'application et mobilisera la profession en cas de dérive.

L'analyse complète du projet de décret par le SNES-FSU :

http://www.snes.edu/IMG/pdf/20140320_projet_decret_analyse_snes.pdf

Des améliorations :

- **Prise en compte de tous les groupes ou classes quel que soit le nombre d'élèves** (partie la plus attaquée ces dernières années avec notamment la réforme des lycées et avec les restrictions dues aux classes parallèles) dans le décompte du nombre d'heures de cours pour les pondérations.

- **Décharges d'une heure de service pour service partagé** entre deux communes.

- Respect de la discipline de formation **en supprimant la possibilité d'imposer un enseignement dans une autre discipline.**

- Début de la mise en place d'une **pondération de 1,1 pour les enseignants en ZEP** (pour un seul collègue de Côte d'Or à la rentrée 2014).

- Il fixe certaines situations fragiles (uniquement dans des circulaires) comme le service des enseignants documentalistes.

- Il n'impose plus un service minimum effectif de 13.5 pour un agrégé et 15h pour un certifié pour bénéficier de la pondération BTS.

Mais aussi des insuffisances et des dangers :

- La pondération de 1,1 en 1^{ère} et Tle qui va apporter un plus à certains mais une diminution pour d'autres.

- La suppression de l'heure de 1^{ère} chaire pour les collègues de BTS qui ne sera pas compensée pour tous par la suppression de la majoration pour effectifs faibles ou la suppression de la clause des sections parallèles.

- **La suppression de la clause des effectifs pléthoriques.**

- Fin de la possibilité de contester un complément de service dans une autre ville (même si cette possibilité était très peu utilisée par les collègues mais cela peut permettre à l'administration de multiplier ces compléments de service).

- pas de limitation de distance indiquée entre les villes pour lesquelles il peut y avoir complément de service.

- Le remplacement des heures de labo par des indemnités.

- Développement de l'indemnitaire par rapport aux allègements de service.